



**CONTRAT DE LOCATION VEHICULE
CAMION VL PADD CHAUMONTEL (CCC Companie)
Route Nationale 16
95 270 Chaumontel
(Version du 25/01/2020)**

**Numéro Urgence : 01.30.29.67.16
Lundi au samedi : 10 H 00 – 19 H 00
Dimanche : fermé**

**Numéro Urgence : 06.12.73.02.95
Durant les horaires de fermeture du magasin**

Mail : chantilly@padd.fr

**SAMU : 15
Pompier : 18
Police : 17
Urgence si hors de France : 112**

Le locataire :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

LE CONDUCTEUR

Immatriculation : FK 251 AE

Numéro Châssis : V1EM9TMLB31063H3T0

Kilométrage au moment de la prise du véhicule :.....

Départ du véhicule leà.....

Retour prévu le.....à.....

Remise des clefs le : (si différent)

Option Malle La Gée Equipement du cheval : OUI NON (Location
5 € TTC / Jour)

Option Assurance EquitAssistance : OUI NON (5 €
quelque soit la durée de la location-Cf garanties)

Moyennant un prix de € T.T.C. sous réserve d'un

Kilométrage inférieur à

Montant acompte versé à la réservation :

Caution (2500 €) CB ou cheque

Fiche Etat des lieux **Véhicule : Camion VL 3.5 T Cavalcar**

	A réception	Au retour	Commentaires
3 Clés du véhicule	Présent		
Carburant			Gasoil
Documents (papier véhicule)	Présent		Double carte grise / Assurance

Odeur Cigarettes	Néant		
Propreté cabine			
Propreté Chevaux			
Propreté sellerie			
Caméras (x2)	En état		
Matériel sécurité (coffre) + Roue	Présent		Coffret à ouvrir si urgence (3 gilets jaunes / 2 éthylotests / Trousse de secours) Roue secours / Cric
Extincteur 2 kg	Présent		
Pinces Batterie	Présent		
Mini caisse à outils	Présent		
Bidon Huile & liquide de refroidissement & Bidon AD Blue		Utilisation inclus dans le prix de la location. Les bidons doivent rester dans le camion (même vide)	A utiliser en cas de voyant niveau. Appeler numéro Urgence en cas de problème
Triangle + Cône lumineux	Présent		
Longe d'attache x 2	Présent		
Fixation d'attache x 4	Présent		

Photos extérieures
(Indiquez par une croix les anomalies)



Padd Lamorlaye magasin indépendant sous enseigne PADD. SIREN Siret : 50786422100019-Senlis

CCC Companie SARL au capital de 10.000 €

Commentaires (description si anomalies)

Petite rayure enjoliveur arrière gauche

Photos cabine**Commentaires (description si anomalies)**

Photos partie cheval
(Indiquez par une croix les anomalies)





Commentaires (description si anomalies)

Rayure partie tête du cheval

Photos Sellerie (Indiquez pas une croix les anomalies)



Commentaires (description si anomalies)

« Par la présente signature je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de location du 1^{er} Juillet 2019 en annexe et être en accord avec l'état des lieux»

Signature locataire
Remise du camion

Signature Padd Chaumontel
Remise du camion

Date & heure :

Signature locataire
Retour du camion

Signature Padd Chaumontel
Remise du camion

Date & heure :

Kms du véhicule au retour :

Retour Extincteur/kit sécurité/Clé : OUI NON

INDIQUEZ Précisément avec le plus de précisions possibles & photos en cas de problèmes au retour.

Extrait conditions générales de location

Si le camion n'est pas nettoyé (cabine passagers, chevaux et sellerie) il sera appliqué une surtaxe de 50 €/TTC

Le camion est **non fumeur**. Si une odeur de fumée est présente dans la cabine une surtaxe de 100 €/TTC sera appliquée afin d'assurer le nettoyage complet de la cabine par un professionnel.

En cas de perte des clés il sera procédé à une surtaxe de 150 € TTC.

Différents matériels sont confiés avec le camion en cas de non restitution il sera procédé à une surtaxe :

Extincteur 2 Kgs : 50 €
Cone sécurité pliable : 30 €
Gilet Jaune : 5 €
Trousse de secours : 30 €
Coffret Outils : 50 €
Pince de batterie : 50 €
Ethylotest : 5 €

Bidon d'huile, liquide de refroidissement et Ad Blue sont utilisables pour le camion et sans surtaxe. Les bidons mêmes vides doivent rester dans le camion.

Le véhicule est mis à disposition avec le plein de carburant, si celui-ci n'est pas restitué avec le plein, il sera facturé au locataire le coût du carburant pour faire le plein, plus un forfait de 25 €.

Le camion ne pourra être utilisé pour « tirer » un VAN, remorque ou caravane **SAUF** si il s'agit du VAN IFOR WILLIAMS loué également par CCC Companie (PADD Chaumontel)

Si le camion n'est pas restitué dans les délais le(s) jour(s) suivant sera facturé. La location se termine par la restitution du véhicule, de ses clés chez PADD Chaumontel.

La caution via carte bancaire de **2500 €/TTC** versée le jour de la location sera rendue lors de la restitution du véhicule sous déduction éventuelle des frais de remise en état du véhicule.

Vous n'êtes pas assuré dans les cas suivants:

- * Si vous êtes dans l'incapacité de restituer le véhicule à PADD Chaumontel, route nationale 16, 95270 Chaumontel ou les clefs originales du véhicule après avoir constaté le vol de celles-ci. Dans ce cas, vous serez tenu au paiement de la valeur du véhicule estimée à dire d'expert.
- * Quand les dommages au véhicule résultent de brulures, de détériorations intérieures, de la surcharge, de la mauvaise appréciation par le conducteur du gabarit du véhicule en particulier sur les parties hautes et le dessous du véhicule.
- * Quand le conducteur est en état d'ivresse ou sous emprise de drogue.
- * Si vous avez fourni de fausses informations
- * Quand les dommages au véhicule surviennent postérieurement à la date de restitution du véhicule prévue au présent contrat, ce cas étant considéré comme un détournement du véhicule.
- * Quand les dommages résultent d'un fait volontaire du locataire de quelque nature que ce soit.
- * Quand le véhicule est utilisé en surcharge en transportant une charge supérieure à celle autorisée sur la carte grise (1040 KGS)
- * Pour les bris de glace et dommages aux pneumatiques une somme de 200 € HT vous sera demandée au titre de la franchise.

**CONDITIONS GENERALES DE LOCATION
CAMION VL PADD CHAUMONTEL (CCC Companie)
Route nationale 16
95 270 Chaumontel**

Article 1 – Objet de la location

PADD CHAUMONTEL (CCC Companie) met à disposition du locataire un véhicule en état de marche, sans chauffeur pour le transport d'équidés. Le type de véhicule donné en location, la durée et le prix de la location sont décrit sur la fiche d'état du véhicule signée à la prise de location et annexé au présent contrat. Le locataire accepte cette offre et s'engage à respecter les dispositions contractuelles telles qu'elles sont décrites ci-dessous.

Article 2 – Garde du véhicule

Le locataire assume la garde et l'entière responsabilité du véhicule, en circulation comme au stationnement, depuis sa prise en charge jusqu'à sa restitution à PADD Chaumontel, route nationale 16,995270 Chaumontel. La maîtrise des opérations de conduite et de stationnement incombent totalement au locataire.

Article 3 – Cession ou sous location

Le contrat étant stipulé « intuitu personæ », toute cession du contrat ou toute sous location par le locataire est strictement interdite.

Article 4 – État du véhicule et mise à disposition

PADD Chaumontel (CCC Companie) met à la disposition du locataire un véhicule en bon état de marche, de présentation et d'entretien. Lors de la mise à disposition, PADD Chaumontel (CCC Companie) et le locataire signent un document contradictoire constatant l'état du véhicule. En signant ce document le locataire reconnaît que le véhicule ne comporte aucune autre marque apparente de détérioration, qu'il est en bon état de marche, et qu'il est équipé pour satisfaire aux prescriptions imposées par le code de la route. Le locataire reconnaît également être parfaitement informé des conditions d'utilisation et d'entretien du véhicule et est considéré comme satisfait du véhicule.

Article 5 – Immobilisations et pannes

PADD Chaumontel (CCC Companie) s'engage à interrompre la facturation pendant la durée de l'immobilisation, si celle-ci n'est pas imputable au locataire.

Dans tous les cas PADD Chaumontel (CCC Companie) n'est pas tenu d'indemniser le locataire des préjudices, quels qu'ils soient, résultant de l'immobilisation ou de la panne du véhicule.

Article 6 – Dégradation du véhicule

Le véhicule est spécialement aménagé pour le transport des équidés. Toutefois celui-ci ne doit pas supporter de dégradations du fait des équidés eux-mêmes lors d'embarquement et débarquement de ceux-ci opérés dans des conditions de précautions insuffisantes.

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule en bon père de famille et à respecter l'usage pour lequel il est loué. Le locataire est responsable des dégradations et des pertes subies par le véhicule autres que celles résultant de l'usure normale.

Article 7 – Durée d'utilisation

La durée d'utilisation est comptée par jour calendaire, la prise en charge du véhicule par le locataire débute à 9h00 du matin et sa restitution à PADD Chaumontel route nationale 166, 952 chaumontel doit intervenir au plus tard à 19h00 le soir. Tout dépassement de plus de 30 minutes de cet horaire entrainera la facturation d'une journée supplémentaire. Il est possible de ramener le véhicule plus tôt le jour même, sans réduction de prix. Toutefois il est possible de prendre le véhicule la veille au soir à la condition que celui-ci soit disponible sur notre site. Si tel n'est pas le cas PADD Chaumontel (CCC Companie) ne saurait en être tenu pour responsable.

Article 8 Maintenance

Le locataire vérifie régulièrement la pression des pneus et leur bon état. En cas de détérioration pour une cause autre que l'usure normale, le locataire supportera les frais du remplacement par des pneumatiques de type identique. Le locataire s'assure en permanence du bon état des freins et des dispositifs de signalisation active ou passive compte tenue de l'importance de ces points au plan de la sécurité. Le locataire signale à PADD Chaumontel (CCC Companie) toute défectuosité ou anomalie relative à l'état du véhicule.

Le LOCATAIRE restera vigilant à tout signal émis par les voyants d'alerte apparaissant sur le tableau de bord du CAMION et devra prendre toutes les mesures conservatoires nécessaires, telles notamment que l'arrêt d'urgence.

En cas de défaut de fonctionnement du compteur kilométrique, il appartient au LOCATAIRE de prévenir immédiatement le PADD Chaumontel (CCC Companie). Si ce défaut de fonctionnement est consécutif à une fraude du LOCATAIRE, ce dernier devra payer à PADD Chaumontel (CCC Companie) un montant forfaitaire d'indemnités kilométriques calculé sur la base de 500 kilomètres par jour.

Toute transformation ou intervention mécanique sur le CAMION est interdite sans l'autorisation écrite et préalable de PADD Chaumontel (CCC Companie)

Article 9 Restitution

En fin de contrat, le locataire devra restituer le véhicule à PADD **Chaumontel** route nationale 166, 95270 Chaumontel dans l'état ou il l'a reçu, hors usure normale. Dans l'hypothèse où le véhicule aurait subi des dégradations ne résultant pas de l'usure normale, les réparations sont à la charge du locataire. En cas de sinistre la caution versée sera automatiquement encaissée en totalité ou en partie selon le coût des réparations.

Article 10 Caution

Une caution de 20 000 euros par chèque ou Carte Bancaire sera demandée pour le véhicule, pour les titulaires d'un permis de conduire depuis moins de 24 mois, la caution sera portée à la somme de 2500 € pour les titulaires d'un permis de plus de 24 mois. La caution sera rendue lors de la restitution du véhicule sous déduction éventuelle des frais de remise en état de celui-ci.

Article 11 – Nettoyage-usage véhicule-Matériel

Si le camion n'est pas nettoyé (cabine passagers, chevaux et sellerie) il sera appliqué une surtaxe de 50 €/TTC

Le camion est non fumeur. Si une odeur de fumée est présente dans la cabine une surtaxe de 100 €/TTC sera appliquée afin d'assurer le nettoyage complet de la cabine par un professionnel.

En cas de perte des clés il sera procédé à une surtaxe de 150 € TTC.

Différents matériels sont confiés avec le camion en cas de non restitution il sera procédé à une surtaxe :

Extincteur 2 Kgs : 50 €
Cone sécurité pliable : 30 €
Gilet Jaune : 5 €
Trousse de secours : 30 €
Coffret Outils : 50 €
Pince de batterie : 50 €
Ethylotest : 5 €

Bidon d'huile, liquide de refroidissement et Ad Blue sont utilisables pour le camion et sans surtaxe. Les bidons mêmes vides doivent rester dans le camion.

Padd Lamorlaye magasin indépendant sous enseigne PADD. SIREN Siret : 50786422100019-Senlis CCC Companie SARL au capital de 10.000 €

Le camion ne pourra être utilisé pour « tirer » un VAN, remorque ou caravane **SAUF si il s'agit du VAN IFOR WILLIAMS appartenant et louer par CCC Companie (Padd Chaumontel)**

Article 12 – Le ou les conducteurs

La location est personnelle, non transmissible, mais le locataire peut désigner un ou plusieurs autres conducteurs qui doivent être agréés par PADD Chaumontel (CCC Companie) et nommément désignés au Présent contrat. Il sera demandé une photocopie du permis de conduire en cours de validité pour chaque conducteur.

Le ou les conducteur(s) doivent être titulaire du permis de conduire depuis plus de 24 mois.

Le locataire s'engage pour lui et le ou les conducteurs désignés à respecter les 3 conditions suivantes :

- Déclarer le vol ou la tentative de vol aux autorités de police ou de gendarmerie et à Padd Chaumontel (CCC Companie) dès que vous en avez pris connaissance et restituer à PADD Chaumontel (CCC Companie) dans les 48 heures les clefs du véhicule.
- Déclarer à **PADD Chaumontel (CCC Companie)** tout accident de la circulation ou sinistre concernant le véhicule loué et remettre à **PADD Chaumontel (CCC Companie)** un exemplaire lisible du constat amiable rempli et signé par les deux parties dans un délai de 24 H. En cas d'accident sans tiers vous devez remplir seul le constat.
- De prévenir au plus vite **PADD Chaumontel (CCC Companie)** au 06 12.73 02 95 et/ou 01 30 29 67 16

Article 13 Conduite et code de la route - Droits et taxes de circulation

Le locataire s'engage à conduire le véhicule en bon père de famille et à respecter toutes les règles du code de la route. Dans le cas d'un accident survenant sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'effet d'éléments absorbés qui modifient les réflexes indispensables à la conduite, la responsabilité du locataire serait pleinement engagée, sans possibilité de rechercher sous quelque forme que ce soit la responsabilité de **PADD Chaumontel (CCC Companie)**

PADD Chaumontel (CCC Companie) acquitte, le cas échéant les différentes taxes relatives au véhicule imposées par la législation fiscale aux propriétaires de véhicules automobiles. Les péages, les frais de stationnements et de façon générale tous les frais de cette nature directement liés à l'usage du véhicule sont à la charge exclusive du locataire.

D'ailleurs, pour le cas où le véhicule serait l'objet de contraventions directement envoyées par les services de Police verbalisateurs à PADD Chaumontel (CCC Companie) en sa qualité de propriétaire du véhicule loué (exemple sans que cette liste soit limitative : radar automatique, amendes majorées

....), le locataire accepte dès à présent que l'entreprise PADD Chaumontel (CCC Companie) communique aux dits services de Police toutes informations utiles à la procédure de mise en paiement et de retrait éventuel de points sur le permis de conduire le concernant.

Le locataire s'engage à disposer du permis adéquat pour tracter un VAN (obligatoirement IFOR WILLIAMS loué par CCC Companie – Padd Chaumontel) avec le Camion.

Article 14 – Surcharge

En aucun cas le poids du chargement ne doit excéder la charge utile du véhicule (1040 Kgs), le locataire étant responsable des conséquences, quelles qu'elles soient, d'une surcharge éventuelle.

Article 15 – Assurances

Le véhicule est garanti par une assurance tous risques (excluant les marchandises transportées). En cas d'accident, la franchise à la charge du locataire s'élèvera à la somme de 1500 €, pour les conducteurs ayant leur permis de conduire depuis moins de deux ans une franchise supplémentaire de 700 € sera appliquée. Sauf convention contraire, la responsabilité civile du locataire pouvant être engagée dans les termes de la loi du 5 juillet 1985, il est garantie aux termes d'un contrat d'assurance souscrit par Padd Chaumontel (CCC Companie) au bénéfice du locataire, en application de l'article L.2111 du code des assurances. Cette garantie d'assurance ne vaut que pour le territoire français métropolitain. Au cas où le véhicule serait amené à sortir du territoire français, l'accord préalable de PADD Chaumontel (CCC Companie) est obligatoirement nécessaire.

Vous n'êtes pas assuré dans les cas suivants:

*** Si vous êtes dans l'incapacité de restituer le véhicule à PADD Lamorlaye 30 rue de la seigneurie 60260 Lamorlaye ou les clefs originales du véhicule après avoir constaté le vol de celles-ci. Dans ce cas, vous serez tenu au paiement de la valeur du véhicule estimée à dire d'expert.**

Padd Lamorlaye magasin indépendant sous enseigne PADD. SIREN Siret : 50786422100019-Senlis CCC Companie SARL au capital de 10.000 €

- * Quand les dommages au véhicule résultent de brulures, de détériorations intérieures, de la surcharge, de la mauvaise appréciation par le conducteur du gabarit du véhicule en particulier sur les parties hautes et le dessous du véhicule.
- * Quand le conducteur est en état d'ivresse ou sous emprise de drogue. * Si vous avez fourni de fausses informations
- * Quand les dommages au véhicule surviennent postérieurement à la date de restitution du véhicule prévue au présent contrat, ce cas étant considéré comme un détournement du véhicule.
- * Quand les dommages résultent d'un fait volontaire du locataire de quelque nature que ce soit.
- * Quand le véhicule est utilisé en surcharge en transportant une charge supérieure à celle autorisée sur la carte grise.
- * Pour les bris de glace et dommages aux pneumatiques une somme de 200 € HT vous sera demandée au titre de la franchise.

Article 16 - Vol et incendie du véhicule

Le locataire est garanti par les soins de PADD Chaumontel (CCC Company) pour les risques de vol et incendie du véhicule. Pour caractériser le vol du véhicule, le locataire devra restituer à PADD Chaumontel (CCC Company) les clés et les papiers. Le locataire s'engage à tenir le véhicule fermé et verrouillé en dehors des périodes d'utilisation en conservant les clefs qui ne devront en aucun cas être laissées à bord.

Article 17 – Prix de location

Le prix de location comprend une redevance forfaitaire correspondant à la mise à disposition du véhicule et des frais annexes selon les tarifs en vigueur de Padd Chaumontel (CCC Company)

Le véhicule est mis à disposition avec le plein de carburant, si celui-ci n'est pas restitué avec le plein, il sera facturé au locataire le coût du carburant pour faire le plein, plus un forfait de 25 €.

Article 18 Règlement – Annulation

La redevance forfaitaire, correspondant à la mise à disposition du véhicule est payable d'avance et sans escompte. Il sera demandé un acompte de 30% du prix total de la location pour les réservations effectuées à l'avance, le solde du paiement se fera soit par chèque, Carte Bancaire ou espèces au départ du véhicule.

En cas d'annulation de la location moins de 72 heures avant la prise en charge prévue du véhicule, l'acompte sera conservé par PADD Chaumontel (CCC Company) dans son intégralité, il ne sera procédé à aucun remboursement. En cas d'annulation de la location entre 3 et 6 jours avant le début de la location **PADD Chaumontel (CCC Company)** remboursera 50% du montant de l'acompte. En cas d'annulation de la location 6 jours avant le début de la location la totalité du montant de l'acompte sera remboursée.

Article 19 – Contestations

Les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation du contrat sont de la compétence exclusive des tribunaux du siège de PADD Chaumontel (CCC Company) 9270 Chaumontel et ce même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie. Les actions fondées sur le contrat de location sont prescrites dans le délai d'un an à compter de l'évènement qui en donne naissance.